

L'an deux-mille-vingt-trois, le 25 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Mai 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 8</b>			
<b>Votants : 9</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Monsieur Vincent CERISIER, Madame Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Monsieur Alexandre CHABAUTY, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Monsieur Vincent CERISIER,

Monsieur Aurélien THABUTEAU donne procuration à Madame Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Admission en non-valeur**

Madame la Trésorière de MONTMORILLON a fait parvenir un état des produits irrécouvrables nous informant qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des produits portant sur les exercices 2014 à 2020. Le montant s'élève à la somme de 940,96 € (neuf cent quarante euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 940,96 € (neuf cent quarante euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros).

*Madame Sylviane TESSIER ne participe pas au vote étant employée à la trésorerie de Montmorillon.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des titres de recettes regroupés susmentionnés,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget principal 2023 de la commune d'Antigny.

Fait à ANTIGNY, le 5 Juin 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER

